

Ce dispositif de subvention vise à optimiser les systèmes de gestion des déchets et à augmenter les quantités de déchets valorisés en Martinique.



PUBLIC ÉLIGIBLE

Entreprises, Associations, Collectivités, EPCI, etc.



SEUIL D'ÉLIGIBILITÉ

Plus de 200 000€ d'investissements éligibles



TYPES D' ACTIONS ÉLIGIBLES

- Investissements : Déchèteries, unités de traitement et de valorisation, mise en place de filières
- Investissements pour la pré-collecte, le tri, la valorisation et le traitement de déchets.
- La construction ou la modernisation de déchèteries, des centres de transfert,
- La construction ou la modernisation d'unités de tri
- La pré collecte et la collecte sélective
- La construction ou la modernisation d'unités de prétraitement, de traitement, de valorisation ou de recyclage
- La mise en place de filières



☎ 0596 757 004 / 0696 539 200

✉ byen-bonjou@ujamaaconseil.com

🌐 www.ujamaaconseil.com

DÉPENSES ÉLIGIBLES

- Equipements et travaux
- Etudes d'avant-projet investissement
- Acquisitions foncières dans la limite de 10% du coût total éligible
- Acquisitions immobilières
- Frais d'assistance à la réalisation du projet : les coûts des études préparatoires et les coûts des services de conseil liés au projet peuvent également être pris en considération.



TAUX D'INTERVENTION

- 50%** plafonné à 2 000 000€ dans le respect du cumul des aides publiques et bonification de **10 points d'intervention FEDER** pour les projets aboutissant à de nouvelles filières de valorisation matière.
- Pour les bénéficiaires collectivités, établissements publics, chambres consulaires, associations et PME : 70% plafonnés à 2 500 000€ dans la limite du cumul d'aides publiques.



INGENIERIE UJAMAA

Les frais de montage et de suivi de votre dossier de demande de financement par UJAMAA CONSEIL peuvent vous être financés par le FEDER, dans la limite de 5% du coût éligible et pour un maximum de 10 000€ de remboursement.